

Où s'adresser	Pièces à fournir	Mode de règlement
<b>CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ</b>		
Mairie du domicile	<p>Deux photos d'identité. Un justificatif de domicile. Extrait d'acte de naissance avec filiation. Anc. CNI ou déclaration perte/vol accompagnée d'une pièce d'identité avec photo. <u>Selon le cas</u> : un justificatif de nationalité française. <u>Pour les mineurs et femmes mariées</u> : Extrait d'acte de naissance avec filiation ou livret de famille ; <u>Pour les mineurs de parents divorcés</u> : jugement de divorce et autorisation écrite de l'ex-époux.</p>	Gratuit
<b>PASSEPORT</b>		
Dans l'une des 200 mairies équipées	<p>Deux photos d'identité. Un justificatif de domicile. Extrait d'acte de naissance avec filiation. Ancien passeport ou déclaration perte/vol. Selon le cas : un justificatif de nationalité française. <u>Pour les mineurs</u> : livret de famille et autorisation parentale.</p>	Timbre fiscal
<b>AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (pour enfant mineur)</b>		
Mairie du domicile	<p>Pièce d'identité Livret de famille CNI de l'enfant Justificatif de domicile</p>	Gratuit
<b>EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE</b>		
Casier Judiciaire Nationale 107, rue du Landreau 44079 NANTES Cedex 01 Tél : 02 51 89 89 51	<p>Demande par écrit ou par internet : <a href="http://www.cnj.justice.gouv.fr">www.cnj.justice.gouv.fr</a></p>	Gratuit
<b>EXTRAITS D'ACTES</b>		
<p>Formalités pour les personnes de nationalité française nées, mariées ou décédées à l'étranger : Ministère des Affaires Etrangères-Service de l'Etat Civil-44941 NANTES Cedex 9 Ou dans les Territoires d'Outre-mer : à la Mairie du lieu de naissance ou au Ministère des DOM-TOM 27, rue Oudinot -75007 Paris</p>		

ÉTRANGERS (Toutes formalités)		
<b>CNI, permis de conduire, passeport, carte grise, ...</b> Service de la Police Nationale ou Mairie		
RECENSEMENT DES JEUNES		
Le recensement pour l'appel de préparation à la défense est <b>obligatoire</b> pour toutes les françaises et tous les français dès l'âge de 16 ans et ce dans un délai de 3 mois suivant cette date anniversaire ; pour les personnes ayant acquis la nationalité française entre 16 et 25 ans, dans le mois qui suit la date d'acquisition de la nationalité française. Pour effectuer cette démarche vous devez vous présenter à la Mairie de votre domicile muni (e) d'une pièce d'identité (CNI ou passeport) et du livret de famille.		
EXTRAITS D'ACTE DE NAISSANCE		
Mairie du lieu de naissance	Date de naissance. Filiation : fils (le) de ... et de ...	Gratuit Enveloppe timbrée
EXTRAITS D'ACTE DE MARIAGE		
Mairie du lieu de mariage	Date du mariage. Noms et prénoms des époux.	Gratuit Enveloppe timbrée
EXTRAITS D'ACTE DE DÉCÈS		
Mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Date de décès. Nom et prénoms du défunt.	Gratuit Enveloppe timbrée
DÉCLARATION DE NAISSANCE		
Mairie du lieu de naissance	Certificat médical de naissance. Livret de famille ou CNI.	Gratuit
CARTE D'ÉLECTEUR		
Mairie du domicile	CNI ou passeport. Justificatif de domicile.	Gratuit
CERTIFICAT DE CONCUBINAGE		
Mairie du domicile	CNI des deux concubins. Justificatif de domicile. (En cas de refus présence de deux témoins).	Gratuit Aucune obligation de délivrance
CARTE GRISE		
Préfecture Sous préfecture Certaines Mairies	Justificatif d'identité, de domicile. Anc. Carte grise barré. Certificat de vente. Demande d'immatriculation. Contrôle technique pour véhicule de + 4 ans.	Coût variable en fonction du département et de la puissance fiscale
PERTE OU VOL DE PAPIERS		
<b>CNI, permis de conduire, passeport, carte grise, ...</b>		
Faire une déclaration de perte ou de vol à la Gendarmerie ou auprès des services de la Police Nationale. Un récépissé de déclaration de perte ou de vol valable 2 mois (1 mois pour la carte grise) vous sera remis gratuitement.		
<b>N.B : Pour toutes demandes de papiers administratifs et d'Etat Civil, il peut être requis par les services de la Mairie des pièces ou justificatifs complémentaires.</b>		